

Temps de travail

Une dégradation de l'horaire variable

Vendredi, la Direction a présenté son projet final d'aménagement du temps de travail et l'a proposé à la signature des organisations syndicales.

La modification principale qu'entraîne ce projet est que les salariés en horaire variable viendront travailler plus souvent, 203 jours par an dans la dernière mouture : ils perdent ainsi 9 jours de RTT, c'est-à-dire tous les jours de fermeture collective (sur les ponts ou à Noël) et le jour « libre ». A cela s'ajoute la suppression d'un jour de congé (l'un des deux jours de fractionnement n'est plus attribué automatiquement).

Certes, par rapport à son projet initial, la Direction a renoncé à augmenter le temps de travail (en heures). Nous avons obtenu ce résultat ensemble, les syndicats faisant valoir leur droit d'opposition, avec le soutien moral de la majorité des salariés. Mais le droit d'opposition syndical ne remplace pas la mobilisation des salariés et la Direction est finalement parvenue à augmenter le nombre de jours travaillés, en ne concédant que des aménagements.

Les salariés en horaire variable viendront donc travailler plus souvent, presque autant que s'ils étaient en forfait jours. L'écart se réduisant entre les deux régimes, la Direction espère sans doute que nous serons de moins en moins nombreux à trouver intéressant de rester à l'horaire variable. Et avec peut-être à terme, l'objectif de passer tout le monde au forfait jours. L'avantage pour elle serait de supprimer tout contrôle journalier du temps de travail. Dans le contexte actuel de remise en cause de la réduction du temps de travail, cela ouvre la porte à des dérives, que l'on observe déjà d'ailleurs dans certains labos en période de surchauffe.

Pour la CFDT, ce projet constitue un recul par rapport à ce que nous connaissons aujourd'hui. Il va à l'encontre de ce que nous avons toujours défendu. Nous ne le cautionnerons donc pas par notre signature.

Mais rien n'est jamais figé, ni dans un sens ni dans l'autre. Si nous voulons un meilleur aménagement du temps de travail, ainsi que de meilleures augmentations de salaire (la Direction prévoit, cette année encore, de n'accorder que des miettes : 2,2% en moyenne) nous pouvons l'obtenir en nous mobilisant, par des débrayages ou d'autres formes d'actions à imaginer.